



RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 avril 2014 sous la présidence de Gildas JOBERT, Maire.

Membres présents à cette séance : Gildas JOBERT, Hervé BOCHET, Anne CHEVALLIER, Rémi VALLIN, Morgane LEFEVRE, Albert DUPRAZ, Jocelyne JULLIARD, Alain FAVIER, Laure DAPRAZ-CHAUDET, Elisabeth DEFUNTI, Philippe DIOLOGENT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe DIOLOGENT.

COMMUNICATIONS

- Le Maire informe le Conseil Municipal que le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 2014 s'élève à 58 680 €uros, soit une diminution de 4.55% par rapport à 2013.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Michel BOUVARD, Vice-Président du Conseil Général de la Savoie en charge des finances, confirme que le Conseil Général de la Savoie attribuera une aide financière à la commune du Châtel pour les travaux d'assainissement au Chef-Lieu lors de la Décision Modificative de l'assemblée départementale qui aura lieu avant l'été.
- Le SIRTOM Maurienne informe le Conseil Municipal de la participation de la commune du Châtel pour l'année 2014. Elle s'élève à 15 667 €uros, soit une diminution de 3.1%. Pour information, cette somme est recouverte par la Communauté de Communes Cœur de Maurienne.

COMMISSIONS COMMUNALES ET CONSEILLERS DELEGUES

⇒ **CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DESIGNATIONS DES MEMBRES :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de créer trois commissions communales :

- ✓ Administration Générale, Personnel et Finances,
- ✓ Travaux, Agriculture, Forêt et Eau,
- ✓ Urbanisme, Habitat et Energies.

➤ **DESIGNE** comme suit les membres de ces commissions :

Commission de l'Administration Générale, du Personnel et des Finances

- ✓ Responsable : Monsieur Gildas JOBERT
- ✓ Membres : Anne CHEVALLIER, Morgane LEFEVRE, Elisabeth DEFUNTI.

Commission des Travaux, de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Eau

- ✓ Responsable : Monsieur Hervé BOCHET
- ✓ Membres : Anne CHEVALLIER, Philippe DIOLOGENT, Laure DUPRAZ, Albert DUPRAZ, Alain FAVIER.

Commission de l'Urbanisme, de l'Habitat et des Energies

- ✓ Responsable : Madame Anne CHEVALLIER
- ✓ Membres : Hervé BOCHET, Rémi VALLIN, Alain FAVIER, Jocelyne JULLIARD, Albert DUPRAZ.

⇒ **CREATION DES POSTES DE CONSEILLER DELEGUE**

Le Conseil Municipal, vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à la majorité des membres présents, **Vote : Contre : 0, Abstention : 1 – Laure DUPRAZ-CHAUDET, Pour : 10,**

➤ **CREE** trois postes de conseiller municipal délégué comme suit :

- ✓ Un conseiller municipal délégué aux affaires scolaires et périscolaires,
- ✓ Un conseiller municipal délégué aux affaires sociales,
- ✓ Un conseiller municipal délégué à la communication et à l'animation.

⇒ **DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES ET CREATION DE LA COMMISSION COMMUNICATION ET ANIMATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** l'attribution des postes de conseiller délégué comme suit :

- ✓ Madame Elisabeth DEFUNTI aux affaires scolaires et périscolaires,
- ✓ Madame Morgane LEFEVRE aux affaires sociales,
- ✓ Monsieur Rémi VALLIN à la communication et à l'animation.

Vote : Contre : 0, Abstention : 1 – Laure DUPRAZ-CHAUDET, Pour : 10

➤ **DECIDE** de créer une commission communale et de désigner les membres comme suit :

Commission Communication et Animation - Responsable : Monsieur Rémi VALLIN

Membres : Hervé BOCHET, Morgane LEFEVRE, Jocelyne JULLIARD, Laure DUPRAZ, Philippe DIOLOGENT, Elisabeth DEFUNTI.

Vote : Contre : 0, Abstention : 0, Pour : 11

⇒ **CREATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne pour composer avec le Maire, la Commission d'Appel d'Offres :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Hervé BOCHET	Albert DUPRAZ
Alain FAVIER	Anne CHEVALLIER
Philippe DIOLOGENT	Elisabeth DEFUNTI

⇒ **CREATION DE LA COMMISSION DES IMPÔTS DIRECTS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vu l'article 1650 du Code Général des Impôts qui prévoit la création, dans chaque commune, d'une commission communale des impôts directs présidée par le Maire, dresse, pour que cette nomination puisse avoir lieu, une liste de 24 noms dans les conditions cités à cet article, pour la transmettre au service de la Direction départementale des finances publiques de Savoie qui désignera parmi cette liste six membres titulaires et six membres suppléants.

DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

➤ **APPOUVE** la désignation des délégués aux différents syndicats comme suit ;

Syndicats	Titulaires	Suppléants
Syndicat Intercommunal du Grand Coin – 3 membres titulaires	Hervé BOCHET Rémi VALLIN Laure DUPRAZ	
SDES - Syndicat Distribution Energie Savoie – 1 titulaire	Gildas JOBERT	
SPM - Syndicat du Pays de Maurienne - 1 titulaire / 1 suppléant	Gildas JOBERT	Hervé BOCHET
Syndicat Intercommunal des Roches Noires – 3 membres titulaires	Hervé BOCHET Albert DUPRAZ Alain FAVIER	

➤ **CONFIRME** la désignation de Monsieur Hervé BOCHET comme délégué suppléant au SPM ;

➤ **SOUHAITE** que Monsieur Gildas JOBERT soit désigné comme délégué au SDES par le SPM.

COMPOSITION DU CCAS ET DELEGUES AUX ORGANISMES PARTENAIRES

⇒ COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide que le nombre de membres du Conseil Municipal au CCAS est fixé à quatre et que le nombre de représentants de la population est également fixé à quatre ; désigne comme suit les membres de ce Conseil d'Administration :

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	REPRESENTANTS DE LA POPULATION
Morgane LEFEVRE	Narcisse FAVIER
Laure DUPRAZ	Florence CAMUS
Philippe DIOLOGENT	Chiara VALLIN CANCIANI
Jocelyne JULLIARD	Anne-Lise POLLET

⇒ DELEGUES AUX ORGANISMES PARTENAIRES

Suite aux récentes élections municipales il convient de désigner des délégués du Conseil Municipal aux différents organismes partenaires. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne les délégués suivants :

- ✓ **Correspondant défense auprès du Ministère de la Défense** : Philippe DIOLOGENT.
- ✓ **Délégués à l'AFP des Alpagnes du Châtel** : le Maire, délégué de droit, Hervé BOCHET, Alain FAVIER, Philippe DIOLOGENT.
- ✓ **Délégués à l'ADMR du Grand Coin** : Morgane LEFEVRE, Laure DUPRAZ, Jocelyne JULLIARD – délégué extra-municipal : Raymonde DUPRAZ.
- ✓ **Délégués ACA de St-Jean-de-Maurienne** : Rémi VALLIN, titulaire, Anne CHEVALLIER, suppléant.
- ✓ **Délégués au Conseil d'Ecole du RPI** : Gildas JOBERT et Elisabeth DEFUNTI, titulaires – Philippe DIOLOGENT, suppléant.
- ✓ **Délégué au CNAS** : Hervé BOCHET.
- ✓ **Garants des coupes de bois** : Hervé BOCHET, délégué du Conseil Municipal – Fernand DUPRAZ et René GIROUX, délégués extra-municipaux.

CHANGEMENT DES FENETRES DU BATIMENT « MAIRIE – ECOLE »

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents – **Vote : Contre : 0, Abstention : 1 – Anne CHEVALLIER, Pour : 10**, valide le devis de la société DOMOFERM pour un montant total de 26 939.67 € HT (fenêtres PVC bi-coloration avec volet alu double paroi). Les travaux seront réalisés en trois tranches. Pour 2014, le Conseil Municipal décide de changer les fenêtres de la salle de classe, des bureaux de la mairie et de la salle du Conseil.

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, à l'exception de Gildas JOBERT, Hervé BOCHET et Anne CHEVALLIER qui personnellement intéressés au dossier ne prennent pas part au vote en application de l'article L2131.11 du (CGCT),

Vu le CGCT, notamment ses articles L2123-20 à L2123-24-1 et R 2123-23,

Vu le Procès-Verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal constatant l'élection du Maire et de deux adjoints et date du 28 mars 2014,

Vu les arrêtés municipaux en date du 1^{er} avril 2014 portant délégation de fonctions et de signatures à Monsieur Hervé BOCHET et Madame Anne CHEVALLIER,

➤ **FIXE**, à compter du 1^{er} avril 2014, le montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints comme suit :

- ✓ **Maire** : 17 % de l'indice 1015,
- ✓ **1^{er} adjoint** : 6.6 % de l'indice brut 1015,
- ✓ **2^{ème} adjoint** : 6.6 % de l'indice brut 1015.

DELEGATIONS AU MAIRE

Pour favoriser une bonne administration communale, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents**, décide, pour la durée de ce mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

- 1° De prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 3° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 4° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 5° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, défini par l'article L 214-1 de ce même Code.

BUDGETS COMMUNAUX 2014 – DECISION MODIFICATIVE N° 1

↳ **Budget du Service d'Eau et d'Assainissement 2014 – Décision Modificative N° 1** : Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**, approuve la Décision Modificative N°1 au Budget du Service d'Eau et d'Assainissement 2014 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 784 Euros.

↳ **Budget Communal 2014 – Décision Modificative N° 1** : Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**, approuve la Décision Modificative N°1 au Budget communal 2014 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 500 Euros.

QUESTIONS DIVERSES

⇒ **Interdiction de circulation :**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents**, après avoir entendu le rapport du service RTM de l'ONF, décide d'interdire la circulation des véhicules et des piétons sur la piste reliant le hameau du Villaret aux chalets d'alpage du Villaret d'en Haut – La Barnière. Il demande au Maire de rédiger un arrêté municipal pour formaliser cette interdiction. L'arrêté et des panneaux d'interdiction seront mis en place aux endroits reconnus nécessaires.

⇒ **Mise en place de clôtures :**

Pour garantir la sécurité aux abords du réservoir d'eau potable de Rieu Salomon et de la station d'épuration du Villaret, le Conseil Municipal décide de mettre en place une clôture autour de ces deux infrastructures pour interdire leur accès.

Le secrétaire de séance,
Philippe DIOLOGENT



Le Maire,
Gildas JOBERT

